dont M. Lourdit, le ministre actuel du trésor, était correspondant, fournit de bons renseignements sur Pelle. Il rappelle que le percepteur pourvoit jadis aux libéralités, pour l'abdication de bons de l'Etat, fut acquitté. Un second témoin, M. César Agutinelli, confirme cette déposition. L'avocat anarchiste Baldinet déclare que Caprian joua dans la Romagne, le rôle d'un pacificateur. A peine fixé du bagne, il s'efforça de diriger le parti anarchiste dans une voie plus clémente et se montra moins révolutionnaire que beaucoup d'autres.

Jusque-là, mauvaise le témoin, la police de la Romagne ne contrarie les anarchistes qui que l'organisation de leur parti soit surtout forte dans cette région.

Le Temps croit que l'*Intellect Kornor* est un socialiste à tendances anarchistes, mais partisan des réformes par l'action parlementaire.

M. Rinfil, entrepreneur, a vu l'anarchiste Pelle s'élancer de la tribune, armé, lui semble-t-il d'une lance.

M. Pelletier-Lemaire, directeur de le *Revendication*, journal anarchiste, dit que Caprian a rendu toujours à lui comme un parfait gentilhomme, incapable de commettre un acte méchanceté. Le congrès socialiste international qui eut lieu à Paris en 1889, le témoin a vu Caprian fêté par les socialistes de tous les pays.

« Les révolutionnaires anarchistes de la Romagne, si ardent-il en terminant, n'ont jamais été haut-les-tu-discutés. »

Suivent d'autres déclarations concernant la moralité plus ou moins des accusés.

Audience demain.

Les bombes explosives à Madrid

Madrid, 2 mars. — Un cambonnier a rencontré sur un trottoir une énorme bombe dont la mèche était allumée. Il a pu la retirer à temps pour éviter une explosion.

C'est le second attentat de ce genre commis depuis deux jours.

Dernière Heure

Service téléphonique de l'Agence Havas.

LE SECRET DE LA CRISE

Paris, 2 mars. — Le *Jour* publie, sous ce titre, un long article par lequel il prétend démontrer que M. de Freycinet n'a rien à faire avec Rochefort pour amener la chute du ministère.

Voici, à titre de curiosité, le principal passage de cet article :

« L'attaque fut causée de l'*Intransigeant* contre M. de Freycinet se renouvela, s'accentua même, puis tout-à-coup se fut, et M. de Freycinet n'est plus rien à redouter de ce côté.

Cela s'était donc passé ?

— Un envoyé officieux du gouvernement *Intransigeant* qui a Lockroy, vint voir M. Rochefort et lui avait porte : « Cessez un diplomate alors en cour à Paris, un homme fort aimable, très dégagé dans la vie parlementaire et comme tel, n'avant pas de liens personnelles avec la pamphlétaire proscrit.

Ce personnage, conformément aux instructions qui avaient été reçues, fit appel aux bons sentiments de M. Rochefort :

« *Libre à lui de se soprimer avec violence sur le compte de ses adversaires politiques, des ministres qui avaient pris part à la bataille contre le boulangisme et qui avaient assuré la ruine de ce parti* ; mais on savait bien au ministère de la guerre et au ministère des affaires étrangères, à Paris, qu'il n'avait pas abdiqué, en s'allant, tout patriotisme, et c'était sur son patriotisme que l'on comptait pour l'empêcher de grossir l'affaire Turpin.

Cela dit, avec toute la finesse convenable, par un homme en état de traduire toutes les nuances de la pensée de M. le président du conseil, les attaques de l'*Intransigeant* contre M. de Freycinet cessèrent presque aussitôt. — Il est vrai que les attaques contre M. Constans recommencent pour un plus s'arrêter.

M. de Freycinet était d'accord avec M. Rochefort.

M. de Freycinet seul? — Non pas ! Il y avait autour de lui quelques personnes occupant de hautes fonctions ou pourvues de situations ministérielles, qui souvaient avec intérêt les progrès de l'opposition, qui même prenaient part quelquefois directement aux préparatifs nécessaires et se tenaient prêtes à donner, au moment voulu, le coup de pouce.

La crise éclate, comme on sait, à l'improviste pour la grande masse du public, en réalité après un plan mûri d'avance et pour obéir aux exigences de M. Henri Rochefort qui, ayant le légitime désir de ne point se laisser « rouler », ou aussi, par des compères suspects à ses yeux n'avoir rouler beaucoup d'autres, décidant ne plus vouloir attendre...

On n'attendit plus, en effet. Le ministère, renversé, grâce à une coalition savamment ourdie, soigneusement entretenue par le président du conseil qui, d'un mot, aurait pu la désiger. M. le président de la République se trouva dans l'obligation de constituer un nouveau cabinet.

Les batteries avaient été bien dressées. Chacune fois que M. Carnot s'adressait à un homme sans parti pris, sans engagement avec Londres, des résistances surgissaient aussitôt de la part des ministres « nécessaires », qui avaient reçu à la première heure du jour la présence était indispensable pour rassurer la Russie ou pour tenir l'armée.

Et chaque fois qu'il revenait à ceux-ci, aux ministres « désignés par l'opinion » pour trouver des deux grands départements, le nom de Volage livré à M. Rochefort se trouvait *par hasard* dans les listes préparatoires.

M. Carnot finit par s'arrêter à la combinaison *intermédiaire* que l'on sait. Il prit M. Loubet, qui prit à son tour M. de Freycinet au Bilot, et qui laissa de côté M. Constans.

Si *l'Intransigeant n'illusionne pas*, ce fut par pure discrétion, et si M. Rochefort désigna de nouveau le nom de M. Constans, ment est l'on débarqua l'un ennemi, ce fut sans doute par pure diplomatie.

Le Mouvement gréviste

Les cochers de l'« Urbaine »

Paris, 2 mars. — A la réunion des cochers de l'Urbaine le secrétaire du Syndicat donne lecture de la réponse de M. Lancaste approuvant que le Conseil d'administration est prêt à faire les réformes possibles.

Les Mineurs anglais

Londres, 2 mars. — Cette après-midi, il y a eu réunion à la Bourse du Charbon. Les propriétaires ont décidé d'élever le prix du charbon de détail de quatre schillings par tonne.

Les mineurs de Lanarkshire ont répondu à la proposition faite par les Compagnies, lorsque la diminution de salaires, qui a été la cause de la guerre entre le travail et le capital.

Les patrons des houillères du comté de Durham ne veulent pas diminuer les salaires. Ils ont l'intention d'attendre le début de la saison, espérant que la production étant arrêtée, ils pourront vendre beaucoup plus de charbon.

Dans le comté de Galles, on croit que les mineurs se conformeront à la loi.

Dans le comté de Stafing, les patrons ont décidé la résistance à outrance.

Ils ont averti les mineurs que s'ils se mettaient en grève ils ne les reprendraient pas avant la solution définitive de la question des salaires.

Un meeting de tous les mineurs aura lieu demain à Longton.

On y examinera la question des salaires.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'élection sénatoriale du Nord

Réunion des délégués sénatoriaux du Cambrésis

Nous avons annoncé que les délégués sénatoriaux républicains de l'arrondissement de Cambrai s'étaient réunis samedi, au nombre de deux cents, et qu'ils avaient acclamé le candidature de M. Trystram, à l'unanimité moins huit voix obtenues par M. Outters.

Le *Libéral* de Cambrai publie aujourd'hui le compte-rendu fidèle de cette réunion. Nous lui empruntons les renseignements qui suivent.

M. Seydoux, président, assisté de MM. Bernard et Delemple, et de M. Gustave Chappelon, comme secrétaire. On se souvient que c'est M. Chappeau qui avait, avec M. Seydoux, prononcé un si éloquent parole en faveur des droits de Cambrai devant le Congrès de Lille.

M. Seydoux, président, on le sait, le candidat des Cambrésiens, a pris le premier la parole, et son discours a été tel que nous l'attendions d'un vieux républicain comme lui, tel que nous l'avait dit, plus ardent son patriotisme, le langage qu'il y a quinze jours :

« Cette cité noble, qui, mère que nous avons à nous glorifier, a certain nombre de nos amis, pour les avoir, je le pense de leur côté, pour qui ils ont eu toujours pour eux.

« Cette cité, de Saint-Aubert, de Fénelon, de Cambrai, qui a toujours été le plus ardent défenseur de la République, qui l'est, rare, plus ardent encore aujourd'hui, qui, en rétablissant, qu'il le veuille ou non, le poignard de la droite. (Applaudissements.)

« Tout le Doubs qui triomphera sur son sénat. Ce n'est pas le moment de vous dire, à vous pas pouvoir à leurs adversaires ; ils ont tout pour eux, pour eux.

« Aujourd'hui, de Saint-Aubert, de Fénelon, pour nous combattre. Demain, si nous voulons nous en, si nous sommes sûrs, nous le pouvons, et nous le voulons, et nous voulons les mêmes compréhensions se produire à chaque élection.

« Ce serait vraiment faire injure à votre républicanisme, Messieurs et M. Depreux, que de nommer que nous, nous le sent mêmes autre que nous, principes et vos nuances. Nous avons, du reste, pris toutes nos précautions pour assurer à votre arrondissement, lors de la prochaine élection, la réparation à laquelle il a droit ; et notre secrétaire vous donnera lecture, toute-l'heure, des engagements formels que nous avons en vous exige pour qu'il en soit ainsi.

« Nous avons donc certainement sauvegardé nos amis et pas que nous devrions ne se rappeler que c'est par l'union, par la discipline, que le parti républicain a pu triompher. C'est à de l'union, à cette discipline que nous devons de voir aujourd'hui notre arrondissement arraché partout à la réaction ; un Cambrésien, Gustave Chappelon, dévouement, pulsant, nous avons des mandataires nombreux, et nous avons pu nous faire entendre notre représentation à la Chambre ! mais patience, cette lacune sera prochainement effacée.

« Rodons donc, Messieurs, vous, discipline. Le spectacle fécheux de la crise ministérielle qui s'est produite, il y a huit jours, aurait seul suffisant pour nous montrer ce dont on était bevoin, la nécessité de la concorde. Nos dépouis, s'ils perdent dans leurs divisions, *Jarabat* vite fait de faire tendre à la France le joug du bonapartisme le reste vingt ans de lacites et d'ennuis, bagnons, nous, tous ensemble, nous nous sommes rétablissons.

Quant à moi, cette M. Depreux en terminant, je rentre dans le rang et j'espère que je vous y ne rencontrerai pas, et que vous marcherons en serrés les 10 mars ensemble, côte à côte, pour jeter dans l'urne le bulletin du seul candidat républicain : M. Trystram ! (Grands applaudissements).

M. Morerette, conseiller général du canton de Clary, a parlé dans le même sens que M. Depreux.

Puis M. Bernard, conseiller général, est venu soutenir la candidature de M. Trystram.

Aussitôt, M. Dutemple, père, est monté à la tribune, et au milieu du profond recueillement de l'assemblée, le doyen du parti républicain dans l'arrondissement a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs, j'ai éprouvé les mêmes regrets que vous de voir les divisions de notre arrondissement ; nous avons donc beaucoup d'entre vous, je ne partage pas toutes les idées de M. Trystram, mais il faut envisager froidement la situation telle qu'elle existe.

Deux hommes sollicitent vos suffrages : Tim M. Trystram, le candidat de la ville, le candidat offre toutes garanties ; Outters, qui nous apparaît, sous l'étiquette républicaine, comme le candidat de la campagne, et, comme tel, le premier, on nous toujours et quand même la République qui triomphera avec le second, ce serait le cléricalisme qui aurait le droit de s'arroger la victoire.

Or, en nétil un soul parti nous qui voudrait lui donner le moyen et le joie d'une revanche ? (Applaudissements prolongés).

A partir de ce moment, la cause de M. Trystram était gagnée.

M. Bernard est revenu à la charge en faveur de M. Outters, dont il a garanti le républicanisme. Mais M. Tinnal lui a répondu que M. Outters avait donné la mesure de son rôle « publicitaire aux élections de 1885, quand, » croyant le mouvement démocratique envahi, » il a fait amende honorable au parti clérical » de l'arrondissement d'Hazebrouck en remportant dans son sein, d'où il n'aurait jamais » dû sortir et où il a sa place marquée.

M. Tinnal a vivement répliqué que M. Outters représentait mieux que M. Trystram aux aspirations économiques des populations agricoles de l'arrondissement de Cambrai. M. Seydoux, président, a dû intervenir pour éviter de dire de l'honorable candidat était aussi petite que possible à cette époque et que rien ne trouvait, dans ses conditions de vie, dans son attitude, faire suspecter son absolu dévouement aux intérêts agricoles de notre département.

M. Bernard, infatigable, a fait part alors à l'assemblée d'une petite manœuvre tentée par M. Outters.

« Si M. Depreux veut maintenir sa candidature, aurait dit M. Outters, je suis prêt à me désister en sa faveur. »

M. Outters ne risquait pas beaucoup à faire cette proposition, car il n'ignorait pas qu'un homme de caractère de M. Depreux n'était pas susceptible de se laisser influencer par ces pen sincères savances.

La hautaine réponse de M. Depreux montrera aux électeurs quelle sorte de gens sont plus ou moins consciemment leur jeu, que leurs intrigues sont perdues à jour, et qu'ils ne parviendront pas à diviser les républicains.

« Je considère, s'est-il écrié, la proposition de M. Outters, comme une véritable injure faite à mon caractère et à mes sentiments républicains.

« Il y a quelques jours, j'ai été invité par un ami à venir à Cambrai pour représenter dans le Nord — je le nommerai, en le » présentant comme le » — le seul candidat de nos amis et le succès de ma candidature.

Dès le vote du Congrès, lui répondis-je, j'ai résolu de me retirer de la lutte ; mais si telle n'avait pas été mon intention, mon ami s'y serait les yeux sur mon nom.

Et c'est le même inspiré honteux qu'on me propose aujourd'hui !

Mon ami, toute ma vie, ai prêché l'union, la discipline entre républicains, j'irai jeter le trouble et la discorde dans nos rangs, j'irai mettre ma main dans le sinon des ennemis de la République !

Veut-on donc que je perde l'estime de mes amis et celle de mes amis ?

M. Trystram a pris vis-à-vis de nous des engagements qu'il tiendra, soyez en sûrs, d'abord parce que c'est un homme de parole, ensuite parce qu'il apporte dans la réalisation de ses promesses une ténacité que rien ne lasse et ne rebute.

Mais si nous avions à craindre quelque moment, nous ne devrions compter qu'une voix, la voix du devoir qui nous commande de ne songer qu'à la République et de voter pour celui-ci seul qui porte son drapeau : M. Trystram.

Cette réplique de M. Depreux, faite d'une voix enthousiaste, a été saluée d'applaudissements frénétiques.

Nous avons signalé le passage de cette délibération où sont signalées, d'une façon prégnante, les tentatives des réactionnaires pour faire échoir le candidature Trystram. Rien ne saurait mieux démontrer le caractère équivoque de la candidature Outters. Si ce dernier ne s'était véritablement pas encore rendu compte de rôle qu'on lui fait jouer, nous espérons qu'il doit être maintenant suffisamment fixé, et qu'il comprendra ce qui lui reste à faire.

Nous avons fait connaître le vote qui a suivi la discussion, et dans lequel M. Outters n'a obtenu que huit voix, tandis que toutes les mains se sont levées en faveur de M. Trystram.

Le vote du jour, voté à l'unanimité moins une voix, a sonné comme celle-ci la décision des républicains de Cambrai. Les droits de l'arrondissement sont affirmés par le choix du candidat, et ceux-ci réservés pour la prochaine élection, car, dit-il, « il importe » dans l'intérêt supérieur de la République, » de grouper toutes les voix républicaines » sur le nom de M. le candidat, et d'éviter » avant la division que la réaction cherche » habilement à provoquer. Il est donc du devoir » de tous les républicains de rallier M. Seydoux, » *Dutemple et Depreux, qui ne sont acquis*, dans cette circonstance, des droit à la reconnaissance du parti républicain tout entier.

G. R.

M. TRYSTRAM ET L'AGRICULTURE

M. Trystram a adressé aux Délégués Sénatoriaux la lettre suivante :

Monsieur le délégué,

On a essayé de faire croire au bruit que je ne défendrais pas au Sénat les intérêts de l'Agriculture avec l'énergie nécessaire pour obtenir les compléments de protection auxquels elle a droit.

C'est une manœuvre contre laquelle je proteste.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, vous pouvez être assuré que l'une de mes plus grande préoccupation sera précisément de revendiquer pour la première de nos industries nécessaires « l'agriculture » pour toutes celles qui s'y rattachent, les justes satisfactions qu'elles réclament.

Votre dévoué,

J.-B. TRYSTRAM,

Ancien Député,

Conseiller général du Nord.

L'élection de Béthune

Aux électeurs de la 2e circonscription de Béthune

Mes chers concitoyens,

Je remercie tout d'abord du fond du cœur ceux d'entre vous qui m'ont donné leurs voix, le 21 février, ont fait sortir mon nom le premier de l'urne électorale.

Seul candidat républicain au second tour de scrutin, je viens aujourd'hui vous demander de tous les citoyens qui ont voté pour moi concurrent M. Leglien, et je fais appel avec une entière confiance à leur sentiments républicains pour assurer le défaite de la réaction et du cléricalisme dont M. Dellisse reste le porte-drapeau.

Ce fait qui est engagée dans la 2e circonscription de Béthune, n'est pas une lutte de personnes, mais une lutte de principe. Il s'agit de savoir si la République comptera sur les ruines de l'Empire, dans la marche, qui se disant républicains pour surprendre votre bonne foi et pour capter vos suffrages.

Dans ces conditions, je n'ai aucune inquiétude sur le résultat du scrutin du 6 mars, et je suis convaincu que vous saurez tous faire votre devoir, malgré les manœuvres regrettables dirigées contre la discipline républicaine

Electeurs,

Je combats avec vous depuis de longues années pour le triomphe des idées républicaines.

Vous pouvez n'a jamais fait défaut aux *défenseurs de la République*, pendant les terribles épreuves du 2 et du 16 mai ; et je puis vous exprimer, sans trop de modestie, une bonne part dans les victoires de tous vos élus républicains.

C'est à ce titre que je réclame vos suffrages aujourd'hui.

Je ferai tous mes efforts pour me tenir digne de votre confiance par mon assiduité au travail parlementaire, par mon énergie à défendre vos droits et par mon constante fidélité au programme que j'ai librement accepté.

Vous trouverez en moi un représentant dévoué aux intérêts généraux de la circonscription ; un défenseur aussi résolu de la protection de l'agriculture et du petit commerce que des revendications ouvrières ; un mandataire sûr, indépendant et désintéressé.

Si je suis élu, je prendrai mon domicile à Béthune où les électeurs pourront deux fois par mois, me communiquer leurs observations aux antipodes de ceux de la plupart des intrigues et des toutes circonstances.

Electeurs,

Aux urnes pour la défaite de la coalition monarchiste-clérical qui vous relève la tête dans notre pays, à la faveur de détestables intrigues et de honteuses divisions ! Aux urnes pour la République !

Vive la République !

Arthur LAMENDIN

Secrétaire-général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, membre du Conseil supérieur du travail.

Une rectification

Notre confrère l'*Echo du Nord* fait erreur en disant que c'est sur la proposition de *M. Wagon, pharmacien à Lens* que le comité républicain de Béthune a cru devoir faire distribuer des bulletins samedi-soir.

M. Wagon de Lens ne saisant pas partie du comité de Béthune n'a pu faire pareille proposition. Il y a donc là une erreur à réparer. En outre nous savons de source certaine que cet élu ne s'est en aucune façon immiscé dans l'élection de la seconde circonscription de Béthune.

CHRONIQUE REGIONALE

Election au Conseil d'arrondissement.

Les électeurs du canton de Cambrai-Est sont convoqués pour le 20 mars, à l'effet d'élire un représentant au conseil d'arrondissement en remplacement de M. Devieux, brasseur à Fruyt, décédé.

L'affaire des fraudes d'Halluin. — C'est probablement le lundi 4 avril que viendra devant le tribunal correctionnel l'affaire des fraudes d'Halluin.

Question de cartes — Un journal mondain de Paris a eu l'idée de s'adresser à un cliché pour fixer une question qui intéresse tout le monde : savoir à quelle personne il est *tenu de renvoyer sa carte quand on reçoit* une lettre de faire-part.

Voici l'avis de la majorité de ses correspondants :

Pour les faire-part de mariage, il faut envoyer sa carte aux parents et grands-parents du jeune homme et dont le nom figure sur la lettre.

Pour les faire-part du mort, on doit envoyer sa carte aux parents et aux personnes nommées sur la lettre, mais seulement à celles que l'on connaît, fussent-elles au nombre de dix.

Chronique locale

ROUBAIX

L'assassinat de Mlle Bonnave-Cliquet

Une importante arrestation

Point n'est besoin de rappeler à nos lecteurs l'assassinat commis il y a quelques années boulevard de Strasbourg sur la personne de Mlle Cliquet, alors âgée de 20 ans, fille du beau-mitoin, tout travailleur nécessitée dans sa chambre, près de son père-Dieu.

Jusqu'à ce jour, l'enquête était restée inconvaincue, mais, depuis trois jours, le bruit courait en ville que le coupable était entre les mains de la justice.

Notre dévoué correspondre nous a permis de recueillir les renseignements suivants :

Il y a quelques jours, un ouvrier boulanger employé par M. Cliquet, nommé Devillers ou Dellers, habitant rue Jeanne-Marie, 10, rue Jeanne Bernard, 80, eut besoin de la signature de celle-ci pour recueillir une succession, et pour obtenir le divorce, c'est ce qu'on n'a pu nous préciser. Toujours est-il qu'il paraît que sa femme refusa. Son époux la pressa, la supplia ; mais elle fut inébranlable dans sa résolution. Alors, rendu furieux, Devillers menaça de la tuer.

A cette menace, la femme répondit : « Tu ne feras pas avec moi comme tu as fait avec Mme Bonnave ».

Ce propos fut, paraît-il, entendu et quelques jours après, une dénonciation fut faite à la gendarmerie.

Samedi, par ordre du parquet, Devillers fut arrêté.

Depuis, nous avons appris que des charpentiers avaient été mandés par la justice dit cette fois-ci tenir une piste très sérieuse.

Nous connaissons ces faits depuis quelques-jours ; mais l'accusation était de telle nature que, pour éviter toute voilée, nous avons préféré ne parler, recueillir des témoignages puisés à source directe.

La justice tient absolument secrète l'enquête à laquelle elle se livre. Nous croyons savoir que M. Bornoyer, *commissaire central* dirige lui-même l'instruction et peut-être serons-nous prochainement en mesure de donner des détails complémentaires sur cette accusation dont on parle tant en ville et qui a trait à un crime qui a fortement émotionné la population roubaisienne il y a quelques années.

Accident de travail. — M. Edouard Bouckenoghe, 71, rue Monge, cour Delaingne, 30, homme de peine à la filature Motte, rue d'Avelghem, montait un panier de bobines, mercredi matin, au premier étage ; au même moment, un autre ouvrier, qui sortant, laissa malheureusement retomber *la* porte de la salle sur M. Bouckenoghe, qui, portant l'équilibre, dégringola dans l'escalier.

Le médecin immédiatement appelé, constata que le pauvre ouvrier s'était, dans sa chute, fracturé plusieurs côtes et le fit admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

LES EFFETS DU CONGO

Vaincre son dos Congo, connu pour sa finesse, Est un savon parfait dont l'efficacité Rend comme une fraîcheur de jeunesse : Il parfume le vie, il tonne le sang.

Contesse de Gueyon, à l'inventeur du Congo

Bouchée de pain et refuge de nuit. — Produit d'une soirée chez M. Alfred Monnier : 15 fr. 10 c.

Produit d'une soirée chez M. Lepage, cafetier, rue de Tourcoing : 3 fr.

Produit d'une quête faite à la société de boules St-Paul, aux Armes de Roubaix : 2 fr. 50.

Arrestation. — Les agents de sûreté Quint et Pégaye ont mis en état d'arrestation, lundi après-midi, le nommé Henri Bleiry, 40 ans, marchand-ambulant à Lille et demeurant rue Magenta, 30 ; cet individu était sous le coup d'une interdiction de séjour et a été écroué en dépôt de 3e arrondissement.

Combats de coqs. — Voici les résultats de plusieurs combats de coqs qui ont eu lieu mardi dernier, 26 :

— A l'estaminet du Blanc d'Hersaum s. en lieu le rendez-d'un parte contre le parte du Tourcoing l'enjeu était de 60 francs. C'est la Société du Blanc d'Hersaum qui a été vainqueur, en gagnant trois paires sur 4.

— A l'estaminet du Réveil du Jour, tenu par le p-tit Lewis avait lieu le rendage d'une partie contre M. D'Hel qui a été vainqueur, en gagnant 3 paires sur 4, la quatrième n'ayant pas décidé.

— Chez M. Vandenbrouck, rue des Chaînes, avait également lieu une partie de 70 fr., contre la société de Bonne, c'est cette dernière société qui a été vainqueur en gagnant 3 paires sur 4.

— Aujourd'hui jeudi, attaque d'une partie à l'estaminet de l'Etoile centre de Dewally, de Lille, 3 de 5 morts (aller et retour).

L'enjeu est de 100 francs.

CHANGEMENT DE DOMICILE

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

55, rue des Fabricants, 55

Défense en Justice, Tribunaux de Commerce et Justice de Paix. Consultations gratuites de 6 heures à midi. Agence immobilière. Expertises après incendies.

26an12m. 4181

TOURCOING

C'était pour rire. — Mardi soir, vers minuit, trois individus masqués, entraient au cabaret Cancy, rue Notre-Dame, et prirent des consommations.

Pendant que le cabaretière était occupée ailleurs, l'un des individus s'empara de quelques verres à bière et les enfouma dans une boîte dont il était porteur. Mais il fut vu par Mme Cancy qui, au moment où les individus se disposaient à partir, réclama ses verres. Celui qui les avait pris déclara ne rien avoir.

L'agent de police Dujardin fut requis. Il invita le masqué à restituer ce qu'il avait pris, et lui demanda en outre ce que contenait la boîte.

Ce qu'il y a là dedans est à moi, répondit l'individu qui ne voulut pas non plus décliner son nom.

L'agent prit donc la boîte qu'il ouvrit, elle renfermait six chopes dontles quatre de Mme Canoy.

Ordre fut donné à l'individu de suivre l'agent qui emmenait le prisonnier, quand, notre homme lança au milieu de la chaussée la boîte contenant deux verres et prit la fuite en disant : « Maintenant, si tu sais courir, cours. »

Alors commença une chasse à l'homme.

Après une assez longue poursuite, l'agent bondit toujours les quatre verres à la main, parvint à rattraper son fugitif. Mais celui-ci lui fit un croc-en-jambe et lui lança un coup de tête dans la poitrine. L'agent tomba, et, dans sa chute, les verres qu'il tenait se brisèrent ; les éclats le blessèrent assez grièvement à plusieurs doigts de la main droite.

Il rattrapa cependant à nouveau l'individu et réussit à l'amener au dépôt avec l'aide d'un collègue, l'agent Leruste.

A peine a-t-il passé la nuit au violon, l'individu a comparu devant M. Cabrit, commissaire de police du 1er arrondissement.

Il a déclaré qu'il était ivre et n'a pas su se rendre compte de ce qui s'était passé, il a cependant dit qu'il avait pris les verres en charge de toute l'affaire, tout simplement à titre de rire.

En ce qui concerne le délit de rébellion et coups à l'agent, il ne l'en rappelle pas.

Les deux autres verres trouvés en sa possession lui avaient été donnés dans un cabaret de la rue Mitte.

C'est un sieur Jules V..., 26 ans, domestique, demeurant rue de la Tossée.

Il sera transféré aujourd'hui à Lille. Expédition pour lui sera comparaître devant le tribunal correctionnel.

Malheureusement il a déjà encourru il y a 7 ou 8 ans, une peine de 15 jours de prison pour vagues et rébellions envers les agents.

L'agent blessé a reçu les soins de M. le docteur Dewyn. Il subira 3 jours d'incapacité de travail.

La fraude. — Hier, à 8 heures du matin, les propres de douanes, Messieurs Lemoine, et Raymond Colomer, de la brigade de la Marlière, postés au lieu dit : la « Cerrière aux Pouletins », à 100 mètres de la frontière, virent venir certaines individus marchant deux par deux à 15 mètres de distance. Ils leur donnèrent la chasse et parvinrent à en arrêter trois, le quatrième ayant réussi à s'échapper et abandonnant une partie de sa charge.

Les trois fraudeurs capturés sont les nommés Alphonse Caudron, 17 ans, tisserand, né et domicilié à Wattrelos ; Constant Jansens, 19 ans, teinturier, né à Tourcoing, demeurant à Wattrelos ; Louis Pieters, 22 ans, tisserand, né et domicilié à Linselles. Ils étaient porteurs de 1 kilo 500 de tabac et de 1 kilo 500 de café, joints au 4 kilos 250 par le fayard, ont un total de 40 kilos d'une valeur de 200 fr.

Accident rue Nationale. — Hier, à six heures du matin, un ouvrier tricot or, M. Gustave Lefebvre, 20 ans, demeurant rue de Roubaix, 3, se rendait à son travail lorsque passant rue Nationale, en face la maison de MM. Cauliez, il glissa et malheureusement sur la bordure du trottoir, dans sa chute il se fractura la cuisse droite.

Relevé par des passants, le blessé fut transporté à l'hôtel de la Bourse, où on lui prodigua des soins. Il est actuellement couché à son domicile par l'agent Leruste et un brancardier de l'hôtel.

Pigiériere et couturière. — Hier vers midi, une voiture s'arrêtait devant la porte d'un café de la rue Neuve et en descendait deux jeunes filles qui chantaient gaîtement.

Leur costume, un peu trop sobre, de même que leur coiffure, cheveux tombant et béret bien élégamment campé sur le côté, tout indiquait que le corsaut travaillait et peu de chose pour occuper le fonds.

Agent de service Grande-Place, intervient et lui la gentille représentante de la pigiériere couturière à venir jusqu'au poste, prétextant qu'elle aurait chez elle quelque chose de suspect. Mais carême, elles n'avaient pas le droit de se travestir de la sorte ou qui avait pour effet de rassembler les curieux.

Les deux vénérables remmènent en voiture et se lient conduire au poste de police.

Elles déclarent au commissaire de police n'être pas d'ici, mais de Roubaix ; on n'avait rien à leur reprocher, attendu, disent-elles, que c'est ainsi qu'elles s'habillent dans le pays.

Bref elles ont été rendues à la liberté et sont reparties vers la ville voisine où l'on se moque, paraît-il plus tolérant, puisque les contraire pas les gens sur le costume qu'il leur plaît de porter.

Vol de nougat. — Dans la nuit de mardi à mercredi, un malveillant s'est introduit en arrière de la cuisine et a pris dans les voiles de la turque de bonbons en nougat Mme Parain, confiseur St-Christophe et a fait main basse sur un paquet de cinquante kilos de la dame.

La victime de ce vol soupçonne un jeune gamin qui rôde fréquemment aux alentours de sa turque.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Tourcoing

Le 3 mars 1893. — Par Beaucourt-Dujardin fils, opticien Grand'place

Thermomètre maxima de la nuit	6°	au-dessus 0
» minima de la nuit	4°	au-dessus 0
» 7 h. du matin	5°	au-dessus 0
» 4 h. du soir	5°	au-dessus 0

Baromètre à 6 heures du soir, 767 m/m Vent. En baisse sur la veille de 2 m/m.

Les 3me et 4me numéros de **PARISIANO** sont en vente au bureau du journal, rue Verte, 56, à Tourcoing.

LILLE

Un incident aux Variétés et à la Permanence. — Hier soir, vers 10 heures un quart, pendant la représentation de *la Braderie*, un individu qui occupait le fauteuil voisin de spectateurs, légèrement ivrésé, faisant un tel bruit que la police dut procéder à l'expulsion d'un couple qui se trouvait surtout remarquer : le sieur Niquet, 22 ans, et sa maîtresse, Henriette Delaure, 27 ans, demeurant ensemble, rue Nationale, 76. Le directeur-propriétaire du théâtre, M. Jacques Desgrandchamps, voulut prêter main-forte à la police.

Mal lui en prit ; car l'homme le jeta sur le sol et la fille lui laboura sa figure avec les ongles.

Finalement, Niquet put être amené devant M. Guénot, commissaire de police du 3e arrondissement, de service à la permanence. Tandis que le magistrat procédait à un interrogatoire et se disposait à rédiger son procès-verbal, Henriette Delaure fit irruption, comme une furieuse dans le permanence.

M. Guénot donna l'ordre aux agents de la faire sortir et elle semblait vouloir obéir à cette injonction, quand, se retournant, brusquement, elle lança un violent coup de poing au visage du commissaire et se jeta sur l'agent Fédel, à qui elle laboura le visage avec les ongles, comme elle avait fait avec M. Jaussaud ; mais l'agent porte plusieurs écorchures sérieuses.

En conséquence, Henriette Delaure a été aussitôt écrouée au Parquet. Quant à son amant, il a été laissé en liberté et gratifié d'un procès-verbal pour bruit et violences légères.

Accident de travail. — Mardi matin, vers neuf heures et demie, Mlle Elise Boone, 16 ans 1/2, bobineuse, rue Courmont, 3, travaillait à la filature Le Blan, boulevard de Belfort, quand elle laissa tomber une bobine. En se baissant pour la ramasser, elle apporta malheureusement la main droite sur un engrenage et eut ainsi deux doigts écrasés.

Une rafle de pick-pockets. — Mardi matin, la police de sûreté nous a débarrassé de voleurs bruxellois, qui étaient descendus au Grand-Hôtel et à l'Hôtel de Paris.

Ces pick-pockets avaient la spécialité des vols dits à la tire, à l'américaine et le vol des banques. Ils ont d'abord été mis au dépôt de sûreté du parc central ; puis, à sept heures du soir, comme ils n'avaient pas été surpris en flagrant délit, ils ont été conduits à la gare où, après avoir pris leurs billets pour Bruxelles, on a surveillé leur départ.

C'est sans doute grâce à cette excellente capture qu'aucune plainte de vol n'a été portée hier à la police.

Les vols. — La police a réussi à mettre la main sur les auteurs d'un vol audacieux commis dans la nuit du 28 au 29 février, chez M. Hornain, contre-maître de filature. Les voleurs avaient emporté de cette maison 183 francs de monnaie, des montres en or et en argent, des chaînes en or et en nickel, des médaillons, etc.

Ce sont deux amis de lits Alphonse, les nommés : Victor Delplace, 19 ans 1/2, rue Malpart, 1 bis et Pierre-François Gaillon, 22 ans, sans domicile fixe. Un moment on avait pu croire que ce dernier, mais l'une des preuves, on le relâcha.

— A la suite d'une perquisition en publicité d'Achille Vaillant, 31 ans, mais, tisseur, rue des Fossés, 151, il a été procédé à son arrestation. On a, en effet, retrouvé chez lui pour environ 30 francs d'outils volés chez des patrons. Mlle Delbrouck, 17 ans, *rue Léon Gambetta, 212*. Le complable a passé aux aveux et a été déféré au parquet.

— En sortant de confessionnal, lundi matin, vers 8 heures, à l'église du Sacré-Cœur, une dame Debruyne, rue Mussêna, 28, a constaté qu'un voleur lui avait enlevé son manchon en peau de martre, qu'elle avait déposé sur une chaise.

— Mme Caudelle, rue des Coquelets, s'était rendue au mont-de-piété, rue des Tours, pour y engager un tapuset de vêtements. Ayant eu besoin de sortir un moment, elle confia ce paquet à une inconnue, qui attendait son tour ; mais, quand elle revint, femme et paquet avaient disparu. La pauvre femme a dû se contenter de déposer une plainte à la police et de donner un signalement bien vague de la voleuse, qui avait vainement tenté d'engager les objets du paquet avant de se retirer.

LE NORD

Loos. — *Noyé* — Des gardiens de la maison centrale de Loos ont repêché de la Deûle, lundi vers midi, juste en face la propriété de Mme Toussaint, le cadavre d'un homme vêtu d'un complet de velours marron et paraissant avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau.

Cet individu a été reconnu, grâce à un livret d'ouvrier et à une carte d'électeur trouvés en sa possession, pour le nommé Alphonse, pour un sieur Paul-Joseph Dhaene, n. à Courtrai, en 1863, peintre en mécanique, ayant demeuré place du Nouveau-Chemin, 5, à Lille et ayant travaillé en dernier lieu chez Rousseau, à Lille, d'où il était sorti le 21 décembre dernier.

Le corps qui ne portait aucune trace de blessures, a été soumis à l'examen médical de M. le *docteur Pruvost*, puis transporté à la nouvelle morgue de Loos.

On accourt à voir un accident, mais en tout cas l'hypothèse d'un crime doit être écartée.

VALENCIENNES

Une jeune fille écrasée à Denain

Samedi après-midi, Mlle Jesquiéro Léonie, 17 ans, employée chez Mme Dupuis-Jeanes à la Cie d'Anzin, à Denain, travaillait au *rivage*, le long d'une ligne de chemin de fer.

Elle était montée, pour faire son travail, sur une table de rivage, *sur* sert à écarter les briquettes et haute de 1 mètre 70 environ, au moment où passait une locomotive, elle tombe de la table et fut prise en écharpe par la machine, qui la rejeta sur le côté de la voie, où elle fut écrasée entre la table et la locomotive.

On accourut à son secours et, après avoir détaché une planche de la table, on lui prodigua des soins qui, malheureusement, devaient être inutiles : la pauvre fille avait le thorax défoncé et quelques fractures à la tête.

Transportée à son domicile, quartier Jéquart 23, elle expira dimanche matin entre les bras de ses parents, au milieu des plus atroces souffrances.

CAMBRAI

Cambry. — Un violent incendie s'détruit, dans la nuit de lund